

RECENSER LE MARTINET NOIR

Apus apus



1. Vit en colonies
2. Niche dans des cavités sur les bâtiments
3. Chaque cavité abrite un couple

Repérer les colonies



- Les martinets noirs délimitent le territoire de leur colonie par des rondes de cris
- Les rondes gagnent en fréquence et intensité dès l'arrivée des juvéniles non nicheurs, soit dès le mois de juin
- L'absence de rondes de martinets dans un quartier ou village rend improbable la présence de sites de nidification



Le meilleur moment pour observer les rondes de cris des martinets:

- Le matin de **7-9h**
- Le soir de **20-22h**

Repérer les cavités

- Chaque couple de martinet noir occupe une cavité sur les bâtiments, où les parents couvent 2-3 œufs pendant 20 jours, puis élèvent ses poussins pendant 42 jours
- Les couples sont fidèles à leur cavité année après année
- Les propriétaires d'une cavité la défendent des intrus, notamment des martinets juvéniles
- En moyenne, les parents nourrissent ses poussins 1 fois tous les 30 minutes

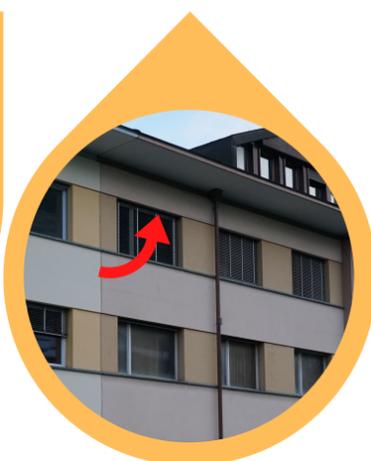


- Localiser dans le territoire d'une colonie les **bâtiments les plus favorables** aux martinets noirs (architecture traditionnelle, vieilles bâtisses...)
- Lors des **rondes des cris**, souvent les adultes regagnent leurs cavités pour les défendre des juvéniles
- Les **juvéniles** vont souvent regarder brièvement ce qui se passe dans les cavités des adultes reproducteurs

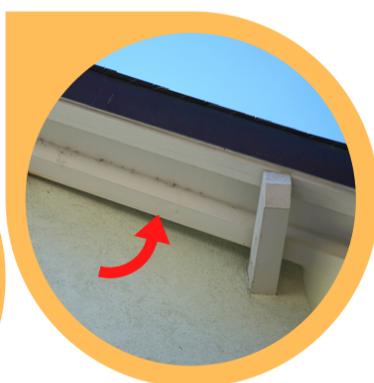
Les 3 situations les plus fréquentes en Valais



Derrière la gouttière d'un avant-toit



Caisson des stores



Angle entre la façade et la toiture

Signaler les sites trouvés

- Les effectifs du martinet noir diminuent parallèlement à la disparition de ses cavités lors des travaux de rénovation des bâtiments
- Ses sites de reproduction sont protégés par la loi fédérale pour autant qu'ils soient connus



- Noter adresse précise, orientation de la façade, localisation et type de cavité sur le bâtiment, prendre même des photos
- Signaler l'observation:
 - Sur **ornitho.ch**
 - Par mail: **martinet.sion@gmail.com**

